

Présentation : Les compétences civiles, entre État sécuritaire et État social

Julie-Anne Boudreau et Philippe Estèbe

Les compétences civiles, entre État sécuritaire et État social
Numéro 57, printemps 2007

URI : id.erudit.org/iderudit/016384ar

DOI : [10.7202/016384ar](https://doi.org/10.7202/016384ar)

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN 1204-3206 (imprimé)
1703-9665 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Julie-Anne Boudreau et Philippe Estèbe "Présentation : Les compétences civiles, entre État sécuritaire et État social." *Lien social et Politiques* 57 (2007): 5–12. DOI : [10.7202/016384ar](https://doi.org/10.7202/016384ar)

Tous droits réservés © Lien social et Politiques, 2007

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne. [<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>]

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. www.erudit.org

Présentation

Les compétences civiles, entre État sécuritaire et État social

La société se défait, et l'insécurité, à la fois comme sentiment et comme réalité, constitue l'un des signes majeurs de cette désagrégation. La peur de l'autre et la recherche de l'«entre-soi» constituent désormais les ressorts d'une fuite généralisée, bien illustrée des deux côtés de l'Atlantique. Les cadres sociaux (famille, classe sociale, etc.) se délitent et l'engagement civique et politique s'étiolent: la société salariale s'effondre, la classe ouvrière devient invisible, la ville se désagrège (Donzelot *et al.*, 2005). Simultanément, l'État social devient un État pénal; la providence cède la place à la sécurité; la gestion des groupes à risque prend le pas sur le traitement des injustices et des inégalités. Voici, à très grands traits, le portrait social des démocraties avancées, tel qu'il transparaît au travers d'une partie de la littérature récente.

En France, l'usage immodéré du mot «incivilité» est significatif, nous semble-t-il, de cette lecture de la désagrégation sociale continue. Celui-ci est apparu au début des années 1990, a très vite connu un succès considérable. Alors que, dans la lecture nord-américaine, l'expression «incivilité» n'existe pas, et n'éveille d'ailleurs aucun écho – on parle, en anglais de *disorders*, terme à la fois plus anonyme et plus anodin –, elle a pris en France la dimension d'une explication globale, désignant à la fois les troubles, les auteurs de troubles et les limites de l'intervention policière.

À l'opposé de la littérature sur les incivilités (Roché, 1996; Wilson et Kelling, 1982), nous avons souhaité, dans ce numéro de *Lien social et Politiques*, nous intéresser au thème des compétences civiles et à leurs relations avec les enjeux de la sécurité. Comme le fait remarquer, dans ce numéro, Caroline Patsias, la civilité n'est pas un concept, c'est une notion qui recouvre une diversité de comportements dont le point commun est de relever du citoyen ordinaire. Le *Oxford English Dictionary* souligne cette dimension: «*civil: of or relating to ordinary citizens and their concerns, as distinct from military or ecclesiastical matters*». En France, le civil désigne une branche du droit, distincte du droit pénal, réglant les litiges entre citoyens, sans qu'il y ait nécessairement infraction à la loi. Dans les deux langues, enfin, civil et civilité font référence à la politesse et aux règles non écrites de bonnes relations entre les personnes. Les citoyens ordinaires, réglant des litiges dans un registre non pénal, agissant selon des règles non écrites de politesse: voilà l'objet de cette livraison de *Lien social et Politiques*.

Cet objet ne va cependant pas de soi: la civilité ou les compétences civiles ne sont pas données; elles ne constituent pas un patrimoine inné, qu'il suffirait de laisser s'exprimer pour qu'il produise tous ses effets. La civilité est un produit politique – c'est d'ailleurs le sens originel du substantif, qui ne s'est affadi en «politesse» qu'à partir du XVI^e siècle. Ce qui nous intéresse donc ici est justement ce qui ne va pas de soi dans la civilité, car il s'agit à la fois d'un instrument, et à ce titre de plus en plus mobilisé par les politiques publiques de sécurité, et d'un but recherché, et à ce titre objet de professionnalisation et de dispositifs et de techniques spécialisés. En effet, les «incivilités», mobilisées dans le discours politique européen servent à la fois à mettre en évidence le rôle rassurant des élus qui cherchent à gagner la faveur populaire, et à légitimer l'appareil étatique en démontrant son efficacité à résoudre des «problèmes». Comme instrument de la gouvernance (Lascoumes

et Le Galès, 2004), les «incivilités» servent une rationalité de but: renforcer l'interdépendance entre la société civile et l'État par le biais de la régulation des comportements individuels; elles servent également une rationalité des moyens: démontrer par des pratiques concrètes la productivité de l'État. Ce ne sont généralement que les instruments (les «incivilités» tout comme la civilité) qui font l'objet de débats, et non les objectifs sociaux à plus long terme.

C'est de cette ambivalence de la civilité – instrument et résultat des politiques publiques – dont nous avons cherché à rendre compte dans ce numéro. Nous avons donc exploré une «zone grise» de lignes frontières, celle où se rencontrent les pratiques institutionnelles et celles des citoyens. Nous avons tenté de comprendre, avec une série d'études monographiques, ce qui se jouait dans cette zone grise, les figures qui la représentent et les techniques qui la caractérisent. Avec une hypothèse: c'est dans cette zone grise que, quotidiennement, la société se produit.

Nombre des situations d'insécurité ou de conflit potentiel ou avéré sont «gérées» ou même «évitées» de manière informelle et spontanée. Autrement dit, lorsque les autorités publiques sont absentes dans une situation donnée, nous continuons de vivre en paix relative parce que les individus ou des groupes déploient une compétence particulière, que l'on pourrait appeler la civilité. Compétence civile, donc, activement modelée par l'État et ses dispositifs, mais également par l'expérience quotidienne du vivre-ensemble. Il s'agit d'un processus réciproque par lequel les modèles paternaliste de l'État-providence et répressif de l'État policier se joignent dans le but de gérer la peur et les risques en redonnant confiance aux citoyens, qui ont comme devoir d'être proactifs afin d'assurer leur propre sécurité.

D'un côté, l'État adopte une stratégie de gestion du risque en développant des savoirs de plus en plus pointus sur les «profils à risque» qui deviennent la cible de l'intervention publique. Il s'agit de «prévenir plutôt que guérir», en recourant souvent à des méthodes de sensibilisation qui jouent sur le registre de la moralité. La dernière controverse au Québec, par exemple, concerne les efforts de mise en œuvre d'une campagne publique visant à condamner moralement (par la pression sociale) les femmes enceintes qui boivent de l'alcool, ceci dans le but de prévenir l'alcoolisme fœtal. Ainsi, les ressources investies pour les enfants «à risque» sont conçues comme «productives», alors que celles distribuées aux adultes sont plutôt classées sous le registre de la «dépendance». Ce modèle itératif s'appuie sur l'intégration du citoyen dans la définition de ses peurs et des solutions (Beauchamp, 1996). L'État devient légitime seulement s'il peut faire la preuve de sa capacité non pas à gérer les crises, mais à les anticiper (Webb, 2006). Par le biais de dispositifs de contrôle et de vérification «à distance», chaque acteur devient individuellement imputable de son comportement. Ainsi, l'autogestion des risques est vue comme une responsabilité éthique envers soi et envers la société (Rose, 1999).

D'un autre côté, le citoyen doit faire preuve de créativité dans la gestion de ses peurs et insécurités afin de «se réaliser» pleinement tout en posant les bases du vivre-ensemble. Corey Robin affirme que la peur accélère nos perceptions et nous force à voir et agir sur le monde de façon innovatrice, avec une plus grande acuité morale et une meilleure conscience de soi et du monde qui nous entoure (Robin, 2004: 81). C'est dans le contexte post-traumatique de la société états-unienne de l'après-11 septembre que Corey Robin et d'autres auteurs américains ont tenté de rejeter à la fois le discours selon lequel l'État peut unilatéralement manipuler les peurs collectives, et le discours insistant sur les réactions paralysantes associées à la peur. En effet, on cherche plutôt à poser la peur comme une force énergétique motivant les individus à agir sur le monde qui les entoure en faisant confiance à leur savoir expérientiel (voir aussi, du côté français, les travaux de Callon, Lascoumes et Barthe, 2001). Confiance (en soi et en l'autre), donc, et compétences (civile et créative) sont les deux éléments mis en œuvre dans cette zone grise où se rencontrent quotidiennement les pratiques étatiques et celles des citoyens.

La civilité mobilisée par les politiques publiques

Les logiques de mobilisation des compétences civiles par les politiques publiques varient considérablement selon les pays, de même que leur signification et leur implication. En ce sens, les modalités d'appel aux compétences civiles sont révélatrices de la culture politique des différents pays et des représentations du rapport entre société et État.

À partir d'une lecture transnationale des transformations de l'État pénal, André Rea pointe les limites d'une sociologie de la dénonciation, qui stigmatise le virage sécuritaire et pénal pris par les États providence. Si l'enjeu se déplace effectivement de la punition des individus coupables à la gestion des risques collectifs engendrés par des populations cibles (*underclass* aux États-Unis, «jeunes des cités» en France), il ne débouche pas nécessairement sur une criminalisation généralisée. Rea montre combien les politiques urbaines visant à prévenir les risques, résorber les désordres et restaurer des liens sociaux s'appuient sur des compromis complexes entre «social» et «pénal» d'une part, entre gestion des risques et distribution des responsabilités d'autre part. La catégorie des incivilités illustre une forme spécifique de ce compromis: à la fois une dépénalisation et un élargissement des faits et comportements susceptibles d'être punis d'une manière ou d'une autre. Les politiques de pacification urbaine, telles que Rea les analyse, correspondent finalement à une forme de victoire des théories de la défense sociale: l'incitation à produire du lien civil est en permanence couplée à la surveillance des groupes à risque.

Anne Wyvekens s'appuie sur sa connaissance des États-Unis pour s'interroger sur ce qui fait la qualité d'un espace public. Elle montre combien les politiques de sécurité aux États-Unis, qu'elle qualifie de «pragma-

tiques», conçoivent l'espace public à partir d'une pluralité d'interventions et d'interactions: la qualité des aménagements, qui permet l'appropriation et la présence humaine, le dialogue police-population, la prise en compte différenciée des intérêts et des usages. La civilité naît de cette pluralité d'interventions et de la reconnaissance des différentes pratiques et intérêts dans l'espace. Malgré quelques expériences réussies, dont elle donne des aperçus, Wyvekens s'interroge sur la généralisation d'une telle conception dans la culture politique française, marquée, dit-elle par la verticalité, qui s'incarne notamment dans la permanence d'une police et d'une justice «en surplomb» dont la force leur vient de leur extériorité au social.

Les demandes des citoyens sont les mêmes de part et d'autre de l'Atlantique, analyse Caroline Patsias. Étudiant les débats de comités de quartier populaire à Marseille et Québec, elle montre des préoccupations similaires. Dans les deux cas, elle note l'affirmation d'une plus forte exposition à l'insécurité, qui alimente un sentiment d'injustice: alors qu'ils sont plus exposés, ils se sentent moins protégés et pris en compte par les forces de sécurité officielles. Dans les deux cas, la prise de parole, et d'initiative, des habitants organisés dans les comités ne se substituent pas, au contraire, à l'intervention des institutions. Les actions entamées par les habitants contribuent au contraire à alimenter la demande sociale en direction des institutions policières ou administratives. Les réponses, en revanche, diffèrent fortement. Alors que le Québec adopte une conception globale de la prévention, fondée notamment sur l'implication, au même titre, des institutions sécuritaires, préventives et des habitants, les politiques françaises insistent plutôt sur la restauration de l'autorité et de la présence institutionnelles, seules garantes d'un ordre public dégagé des intérêts particuliers. La civilité est une affaire trop importante, pour la laisser aux civils.

Autre forme de mobilisation civile, celle qui régit le développement de la nourriture «bio». Elle correspond bien à un sentiment d'insécurité, comme le montrent Betsy Donald et Alison Blay-Palmer; elle correspond aussi à l'affirmation d'une responsabilité individuelle, à une forme de reconquête de la maîtrise de soi; elle correspond enfin, chez bien des militants bio, à un souci civique qui s'accompagne d'une volonté d'éducation de ses concitoyens. Mais pour Donald et Palmer, le développement du bio répond au retrait de l'État-providence des programmes de santé publique et d'hygiène alimentaire. Donald et Palmer pointent les limites de ce compromis: il ne concerne que les classes supérieures, éduquées et aisées; les classes populaires, tout en étant soumises au même risque alimentaire, demeurent à l'écart de la mobilisation civile sur le bien manger.

Des acteurs civils sur la ligne frontière

L'extension de la mobilisation des compétences civiles fait émerger de nouvelles formes de coopération entre représentants de l'institution et «habitants» ou «usagers». Ces formes de coopération, comme l'indique Rea,

s'incarnent dans de nouveaux métiers ou provoquent l'évolution de métiers existants. Bref, la médiation devient un champ professionnel, peuplé d'acteurs qui vivent sur la ligne frontière entre les institutions et la société. Quatre articles illustrent les difficultés individuelles vécues, en différents points de la ligne frontière.

Véronique Levan étudie les *tenant patrols* de Brooklyn, rondes de résidents du quartier, qui font le guet au pied de leur immeuble quelques heures par jour. Ces bénévoles (il s'agit souvent de femmes retraitées) bénéficient d'un soutien institutionnel. Ils informent la police et, en retour, reçoivent des informations. Leur position leur confère un statut doublement privilégié: aux yeux des habitants et par rapport à la police. Ils sont des acteurs de la coproduction de la sécurité. Cependant, ce privilège a un prix: la pression policière pour obtenir des informations est forte et peut se retourner contre les bénévoles, qui peuvent apparaître comme des «balances» aux yeux des autres résidents.

Dans un registre proche, Xavier Leloup montre les déplacements de la commande adressée aux organismes d'action sociale communautaire par les HLM de Montréal. La pression pour assurer des fonctions de régulation et de contrôle social s'accroît, ce qui contribue à éloigner les équipes de travail social communautaire de ce qu'ils considèrent être leur mission initiale: la promotion et la défense des droits sociaux des plus démunis. Ce déplacement de la mission est vécu d'autant plus difficilement que la «communauté» sur laquelle les équipes sont censées s'appuyer est faiblement constituée, par des «voisins» qui n'ont pas demandé à être là.

Sylvain Bordiec fait le portrait d'un médiateur, de ses ressources et de ses servitudes: loin de l'organisation des *tenant patrols*, il tisse un réseau de services individuels dont il occupe (ou croit occuper) le centre. Il est parrainé par des policiers; des juges et des éducateurs font appel à lui; symétriquement, il règle les problèmes «des jeunes» grâce à ses relations dans les milieux policiers et judiciaires. En même temps, il a intérêt à maintenir une certaine tension entre les jeunes et les autorités: c'est son fonds de commerce. La persistance de cette improbable fonction est le signe, selon Bordiec, de l'insécurité civile et sociale.

Dans un autre domaine, Sophie Beauquier étudie l'impact d'une politique interne à une société de transport visant à améliorer les relations entre ses agents et ses clients, de façon à faire baisser les incivilités. La mise en centre du client marginalise, selon Beauquier, les agents, qui ne disposent plus des ressources classiques pour faire face aux situations de tensions qu'engendre forcément une activité de transport. Les agents se sentent en situation d'infériorité par rapport à des usagers qu'ils n'ont plus les moyens de dominer. Seule une évolution considérable de la culture d'entreprise, vers une culture du service (et non plus du «service public», avec ce que cela suppose de vision hiérarchique et verticale) pourrait permettre de sortir par le haut de ce rapport de forces.

Dispositifs et techniques: la civilité comme construction

Les compétences civiles sont enfin le produit de circonstances particulières. Comme Wyvekens, qui s'interroge sur les qualités d'un espace public, les acteurs institutionnels sont en permanence à la recherche du bon dispositif technique et du bon équilibre entre leur intervention, et les capacités de régulation du milieu social considéré. La civilité est le fruit d'un processus institutionnellement et techniquement assisté.

C'est la thèse défendue par Jean Ruegg, Francisco Klauser et Valérie November, à partir de l'étude de l'introduction de la vidéosurveillance dans les transports publics genevois. Les auteurs montrent d'abord que la compétence civile n'a rien de spontané: les citoyens sont promoteurs de l'espace public, mais ils en sont aussi les prédateurs; d'autre part, la question de la sécurité ne se réduit pas à un face à face entre l'État et les citoyens: l'État n'est pas monolithique et son intervention doit tenir compte de celle des transporteurs, des fabricants de matériel de vidéosurveillance, etc. Les auteurs montrent enfin toute la complexité d'un dispositif comme la vidéosurveillance: dispositif de mise à distance, et donc de dématérialisation, qui s'accompagne en même temps d'un renforcement de la présence physique des agents à proximité des usagers. Ils en montrent aussi les limites: la vidéosurveillance est un moyen de discipliner le territoire, bien plus que les gens; les incivilités tendent alors à se commettre dans les lieux non surveillés.

À partir de l'exemple des *free parties* et du hip-hop, Loïc Lafargue de Grangeneuve montre comment les forces de sécurité, tout en participant d'une attitude générale consistant à stigmatiser la dangerosité de ces pratiques, sont conduites à les utiliser dans une optique de gestion des risques. Ainsi, le hip-hop est devenu une ressource pour le travail social et l'animation socioculturelle: les ateliers d'écriture rap, par exemple, font partie désormais des politiques éducatives locales. Plus saisissantes encore sont les alliances implicites, et parfois explicites, qui se produisent entre la police et les organisateurs de *raves*: les forces de l'ordre comprennent qu'il vaut mieux trouver un compromis plutôt que de risquer, avec l'interdiction, une dérive clandestine qui pourrait se révéler encore plus perturbatrice et dangereuse. Paradoxalement, pendant un temps, la gestion des *free parties* a pu apparaître comme un modèle de coproduction, à l'opposé de ce qui se pratique couramment en France en matière de police urbaine.

En étudiant les actions conduites par La Poste et la Compagnie nationale des Chemins de fer français (SNCF), Pascal André, Sophie Beauquier et Catherine Gorgeon montrent comment les entreprises de service au public ont été conduites, face à la multiplication des comportements incivils, à analyser le rôle de l'environnement physique et social. La compréhension des situations produisant les incivilités a permis, dans le même temps, de mettre à jour les compétences civiles dont font spontanément preuve les agents, pour désamorcer les conflits ou éviter des relations trop tendues. Ces deux entreprises ont mis en œuvre des politiques plus institu-

tionnelles, destinées à prévenir et gérer le surgissement des incivilités dans les espaces publics. L'un des principaux enseignements concerne les techniques d'aménagement des espaces: la forme du guichet, la spécialisation des files d'attente, la différenciation des types de clients induits des comportements d'incivilités liés au sentiment d'injustice et de traitement inégalitaire. Le rétablissement d'une égalité formelle de traitement, et l'effacement des barrières les plus visibles entre le dedans et le dehors sont des tentatives pour coproduire un espace civil pacifié.

* * *

La mobilisation, la professionnalisation et l'instrumentation de la civilité ne constituent pas, à l'évidence, la verte utopie qui nous indiquerait le chemin d'une pacification définitive. Là n'est pas la question. Mais elle n'est pas non plus dans la lecture catastrophiste trop souvent agitée: le modèle fordiste et industriel n'est pas le seul modèle de relations sociales possible; il n'est pas non plus nécessairement le meilleur. En sociologie, pas plus qu'ailleurs, il n'est de «fin de l'histoire»: les acteurs continuent, en permanence, de faire et de défaire les liens d'associations qui les rassemblent ou les antagonismes qui les opposent. En ce sens, la civilité est, plus qu'une compétence, un art: celui de vouloir continuer à vivre avec les autres. La peur, en revanche, n'est pas que manipulée par un État tout-puissant. L'inconfort, plus que le risque avéré ou la peur irraisonnée, est mobilisé dans l'art de gouverner.

Julie-Anne Boudreau
INRS-Urbanisation, Culture et Société
Montréal

Philippe Estèbe
ACADIE (groupe REFLEX)
et Université de Toulouse II

Bibliographie

BEAUCHAMP, André. 1996. *Gérer le risque, vaincre la peur*. Montréal, Bellarmin.

CALLON, Michel, Pierre LASCOUMES et Yannick BARTHE. 2001. *Agir dans un monde incertain: essai sur la démocratie technique*. Paris, Seuil.

- DONZELOT, Jacques, Anne WYVEKENS et Catherine DONZELOT. 2005. *Quand la ville se défait*. Paris, Seuil.
- LASCOUMES, Pierre et Patrick LE GALÈS. 2004. *Gouverner par les instruments*. Paris, Les Presses de Sciences Po.
- ROBIN, Corey. 2004. «The politics and antipolitics of fear», *Raritan*, 23, 4: 79-108.
- ROCHÉ, Sebastian. 1996. *La société incivile. Qu'est-ce que l'insécurité?* Paris, Seuil.
- ROSE, Nikolas. 1999. *Powers of Freedom: Reframing Political Thought*. Cambridge, Cambridge University Press.
- WEBB, Stephen. 2006. *Social Work in a Risk Society: Social and Political Perspectives*. New York, Palgrave.
- WILSON, James et George KELLING. 1982. «Broken Windows. The Police and Neighbourhood Safety», *Atlantic Monthly*, 249, 3: 29-38.